

# De l'éducation du corps à une éducation physique et sportive : controverses et enjeux

Claude Emmanuel Abolo Biwole

Professeur Certifié d'EPS, Hors échelle, Secrétaire Général du CNOSC

**Résumé.** Le Cameroun précolonial dénote une réalité d'éducation du corps du fait de la richesse culturelle des pratiques corporelles ancestrales. Elle est affirmée dans le combat pour la survie, l'expression et l'affirmation sociales. Il s'agit par conséquent d'un outil de travail, un élément de socialisation et d'un objet de loisir, inscrit dans une logique utilitaire, ludique et communicative décliné en plusieurs pratiques transmises de génération en génération.

La colonisation du Cameroun par les français et les anglais a légué comme héritage lié au corps, l'enseignement de l'EP exercé de diverses manières. Plus formalisé à l'école chez les francophones et plus développés en clubs privés en zone anglophone. Tout un système qui a contribué à changer fondamentalement la perception de l'Africain, l'amputant de son essence pour donner au corps ancestral une identité d'emprunt. L'avènement de l'école va bouleverser l'ordre social mettant en conflit les valeurs ancestrales et occidentales. La réglementation s'impose, les méthodes s'affrontent, des textes sont alors adoptés pour discipliner la malléabilité du corps conformément aux usages métropolitains.

Des textes d'ELAME Jackson de 1967–1969, aux différentes Instructions Générales, autres Essais de programmes et notes officielles structurent progressivement la leçon d'EPS ; l'applique à tout le territoire national et à tous les niveaux d'enseignement au Cameroun tout en prenant en compte la compétition. Toutefois, on remarque la perspicacité du Camerounais à prôner la flexibilité face à l'Africain par rapport à ces règles et à son environnement culturel. Toute préoccupation qui semble s'affirmer progressivement pour les États africains.

Notre réflexion nous mènera aussi sur la sportivation des APS, L'élargissement de l'éventail des activités physiques, et la place réservée aux jeux et sports ancestraux.

**Mots-clés :** corps, éducation, ancestral, EPS, colonisateur, controverse et enjeux

**Abstract.** Cameroon pre-colonial period witnessed some realities concerning body education due to their rich culture from ancestral practices. This was manifested through the fight for survival, social expression and affirmation. Consequently, it serves as a working tool, an element for socialization and an object of leisure. Education is made up of many practices inscribed in utilitarian, playful and communicative orientation transmitted from generation to generation.

Cameroon inherited from France and Britain the teachings of physical education carried out in different forms. Sports was more formalized within schools in the francophone zone and developed as private clubs in the Anglophone zone. This system fundamentally changed the African perception from the traditional heritage of his body. The institution of

schools changed the social order leading to a conflict between traditional and western values. Confrontation is obvious and therefore regulation becomes imperative so that rules were adopted to establish discipline in the malleability of the body which is in accordance with the metropolitan way of life.

Texts from ELAME Jackson (1967–1969) to the general instructions, attempted programs and official notes gradually structured the lesson of PSE. It was imposed all over the national territory and at all the various stages of education that took competition into account. We however remarked the clairvoyance of Cameroonians recommending flexibility towards these rules. A preoccupation that seems gradually to become a key point for African countries.

This study will handle the evolution of PE and sports properly and the place dedicated to ancestral games and sports.

**Keywords:** body, education, sport and physical education, colonisation, paradoxes, and enjeux

## **1. Protohistoire de l'éducation physique au Cameroun : du souci du corps à une EPS base de l'exercice et de la pratique du sport**

La formalisation de l'enseignement de l'éducation physique au Cameroun est le fait d'un legs de la colonisation française. En effet, à la Réunification en 1961, nous assistons à deux approches des activités physiques en milieu scolaire avec d'un côté, une éducation physique formelle qui s'appuie sur des instructions, un programme et qui ambitionne de se frayer une place de plus en plus prépondérante dans le milieu éducatif avec ses enseignants, ses grilles horaires et ses évaluations. Il s'agit de la partie francophone tandis qu'en zone anglophone, l'éducation physique, au contraire des autres activités d'éveil que sont le chant et le dessin, auxquels s'allie la Religion, ne fait pas partie des programmes. C'est au moment de la récréation que les enfants se retrouvent groupés autour d'un « Game Master » qui organise des activités ludiques propres à égayer les enfants dans une perspective de divertissement. La course, le saut, le lancer n'apparaissent nulle part, d'où un décalage entre les deux parties du Cameroun : les anglophones privilégiant les clubs privés là où les francophones misent sur l'école pour installer, grâce à l'Office du Sport Scolaire et Universitaire du Cameroun (OSSUC), des associations sportives.

Le passage de l'introduction à ce paragraphe est abrupt. Il me semble indispensable de l'annoncer différemment !

### **1.1 La richesse culturelle des pratiques corporelles ancestrales**

Le corps précolonial que le colon découvre en arrivant en Afrique noire est un corps tridimensionnel :

- il est peu vêtu, presque nu avec juste un cache-sexe (ôbôm) ;
- il est vigoureux parce que confronté à la rigueur du climat et des intempéries qui l'endurcissent. Il existe une sélection naturelle : où ne se maintiennent en vie que ceux qui peuvent surpasser les affres de cette vie précaire ; cet endurcissement résulte aussi d'un ensemble de rites initiatiques qui contribuent à façonner le jeune indigène et à rendre possible son passage de l'enfance à l'âge adulte (l'exemple du rite Sô dans le Sud Cameroun)
- il est apte à affronter toutes les vicissitudes d'une vie en pleine nature dans un environnement hostile.

Il s'agit par conséquent d'en faire un outil de travail, un élément de socialisation et un objet de loisir. Il s'inscrit dans une logique utilitaire, ludique et communicative.

Le corps ancestral a un statut englobant qui embrasse les deux dimensions des techniques du corps (M. Mauss, 1934) que sont :

- l'art d'utiliser son corps ;
- les façons de s'en saisir.

Ces techniques du corps, c'est-à-dire « *les façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps* », se déclinent en pratiques corporelles dont le fondement est leur ancrage dans le passé, afin de résoudre les problèmes de la vie suivant un répertoire que la société transmet de génération en génération. Pour mieux les cerner, on les répartit en :

- pratiques utilitaires ;
- pratiques sociales ;
- pratiques ludiques et agonistiques ;
- pratiques mystiques et sacrées.
- Il est indispensable de citer des références !!

A travers ces différentes pratiques, sont recensées toutes les formes d'expression du corps en tant que :

- techniques (art et instrument) ;
- gestes expressifs verbaux et para-verbaux ;
- rites et rituels (initiation, expiation, conjuration, incantation) ;
- jeux (adresse, virtuosité, endurance, combativité, volonté, maîtrise de soi).
- Comme l'a formalisé Georges Hébert (1924), la méthode naturelle reproduit les gestes et exercices de l'univers du « primitif » africain pour l'aguerrir. Paradoxalement, cette démarche entre en contradiction avec la mission civilisatrice dont le fondement est l'élévation de ce primitif aux standards occidentaux (Kemo Keimbou, 1999).

C'est ce corps travaillé, moulé par l'endurcissement au contact des rudesses de la nature, que découvre le colon quand il prend contact avec l'Africain ; un corps qui est au centre de tout, que l'autre appelle « sauvage » et à qui on applique les cinq objectifs de la colonisation :

- installer une administration à l'opposé des us et coutumes des peuples ;
- imposer une autre façon de penser, d'agir et d'être ;
- abolir les mœurs antérieures ;
- faire perdre l'identité et la liberté individuelle et collective des populations ;
- mettre en place des lois et règlements du pays colonisateur.

C'est un « SYSTEME » d'aliénation est propre à réduire l'autre à sa plus simple expression, en lui infligeant d'incessantes humiliations et, surtout, en désorganisant sa structure mentale, en le faisant douter de sa condition humaine et en l'affublant du statut réductionniste d'INDIGENE, synonyme de sous-homme et de « non-sujet » (A. Mbembè, 1996).

Aussi la première chose à faire est-elle de procéder à des changements qui vont davantage toucher le corps et en modifier la signification :

- du NU ancestral le corps deviendra un VETU occidental ;
- de précaire, son habitat deviendra définitif ;

- de nomade errant, il deviendra sédentaire ;
- au marcheur à pied on proposera le vélo et la voiture ;
- de spécialiste du troc on fera un marchand ;
- du savant par communication orale on fera un lettré alphabétisé ;
- du chasseur à l'arbalète on fera un tireur au fusil et un « tirailleur sénégalais » ;
- de champion de lutte ancestrale on en fera un sportif spécialiste des sports occidentaux.

L'éducation physique qui est alors mise en œuvre à l'école participe de cette mutilation qui achève de donner au corps ancestral une identité d'emprunt.

## **1.2 Le rôle de l'école**

L'accommodation aux attitudes occidentales a été suivie d'une absorption-assimilation pure et simple du fait colonial (voir A. Mbembè, 1996 ; R. Joseph (1995 ; G. Balandier, 1958) dans son intégralité. Le processus d'accommodation décrit par les auteurs sus-cités met en lumière des stratégies d'adaptation et de lutte pour la conquête de l'identité qui par ailleurs n'apparaissent pas dans les travaux de nombreux historiens occidentaux. Ce point est particulièrement heuristique dans la mesure où il présente la situation coloniale sous un jour nouveau. Dans la réalité, les indigènes se sont quelque fois servis de la culture occidentale, et notamment du sport plus que de l'éducation physique pour retourner à leur avantage l'acculturation en cours.

### *Ce point mérite d'être traité !*

L'école y joue un rôle capital dans la mesure où elle renverse l'ordre ancestral établi. L'ouverture aux connaissances du Blanc, d'abord systématiquement rejetées, puis forcées d'être acceptées par l'envoi des fils d'esclaves et des classes roturières, enfin par le revirement des royautés locales, est le phénomène d'acculturation le plus prégnant.

Parce qu'il voulait en faire un auxiliaire, un intermédiaire et un interlocuteur, le colon a créé de toutes pièces une nouvelle classe sociale faite d' « émancipés » et d' « assimilés ». Ce sont ces « affranchis » qui voudront remettre en cause l'ordre ancestral en devenant plus tard les affidés des colonisateurs. La transformation est telle que la nouvelle intelligentsia, forte de l'appui du « maître », tentera de renverser les institutions autochtones établies, pour leur substituer la civilisation occidentale qui leur est favorable et grâce à laquelle elle peut instituer un nouvel ordre des choses. OUI ! complètement d'accord !

L'éducation physique et la pratique des sports viennent concrétiser ces changements radicaux. En effet, au village le jeune s'adonnait à diverses attractions ludiques dans lequel le substrat culturel était indissociable. L'EPS conduit vers des voies plus formalistes qui font du corps un objet de discipline, de contraintes et de canalisation propre à contrôler l'expression « supposée désordonnée » du corps. (Ulmann, 1980 ; Vigarello, 1981 ; Rauch, 1986)

C'est ainsi que la réglementation fait du corps un outil formaté pour un résultat à atteindre : la gymnastique a pour rôle de redresser le corps et de lui apprendre la rigueur, la justesse, l'attention et la recherche de la perfection du geste, toutes choses qui tranchent avec l'expression du geste libre, non embrigadé et orienté davantage vers un but utilitaire.

Au village, le jeu s'auto-régule sur la base de schémas certes pré-établis mais qui laissent une grande marge à la fantaisie et à l'improvisation. Le geste gymnique est conduit ; il induit une attitude rigide qui ne cadre pas avec l'expression corporelle épanouissante du jeu ancestral. Les sports introduiront une dimension inconnue des pratiquants de la lutte indigène, élément de culture au plus haut niveau. Certes, il existe la règle mais il y a une nuance dans la lutte pratiquée par les Africains, où toutes les composantes de la société

sont impliquées depuis le marabout, l'initiateur et formateur, le public, les aînés femmes et hommes. Le sport occidental pêche par excès d'individualisme et de technicisme. Sa nouveauté constitue cependant un atout qui le fait basculer dans la sphère de l'engouement et du désir d'appropriation.

Cette vision rencontre la préoccupation qui sera maintes fois exprimée par les théoriciens d'une éducation physique exclusive. Elle tire ses racines du registre médical (Tissier, 1942), militaire (Amoros), hygiéniste (Lagrange, Tissier), naturel (Hébert) scientifique (Demeny et Marey), sportif (Coubertin), didactique (Delaunay, labo de psychopédagogie de l'INSEP ; Baquet et Merand) , ce qui éloigne le corps du simple jeu pour forger une armature propre à résister, à endurer, à tenir en équilibre, à porter, à lever, à sauter, à grimper, à nager, à courir vite ou longtemps.

La guerre des méthodes, (qui prône finalement dans un souci d'apaisement l'Eclectisme, 1942) qui se circonscrit à la métropole, n'atteindra les colonies que déjà fort atténuée grâce au compromis issu de la paix des braves ayant consisté en une juxtaposition hétéroclite des grands courants qui se chamaillaient. La leçon d'éducation physique illustre cette impossible domination d'un système sur l'autre, d'où cette alchimie consensuelle, cette synthèse bourrative qui voit cohabiter des thèses jadis antinomiques et dont le seul dénominateur commun était l'utilisation rationnelle d'un corps qu'il fallait mâter et mettre au pas pour en faire à la fois un corps rythmique et un corps expéditionnaire.

L'histoire (qui sont les acteurs du changement au Cameroun) de l'éducation physique au Cameroun reflète bien, à travers les textes institutionnels et organisationnels, cette longue marche faite de rebondissements, de fuite en avant et finalement de labellisation de concepts tels que l'éducation physique ; l'éducation physique et sportive ; l'éducation physique à base sportive.

Ces mutations (à préciser !) se sont opérées en l'espace d'une décennie, période qui correspond à la volonté de s'arrimer au système mère prôné en France et suivi à la lettre par des professionnels de l'EPS formés pour la grande majorité par les enseignants français tant en France qu'en colonie.

Deux années (1967 et 1969) semblent particulièrement intéressantes à cet égard. En effet, si le texte de 1967, est l'ancêtre de celui de 1969 les deux semblent avoir été rédigés par une seule et même personne : Jackson Rodolphe ELAME. Ancien de l'ENSEPS, école prestigieuse de référence en France et dans le monde francophone, il a contribué à la révolution de l'enseignement de l'éducation physique au Cameroun. Nommé Chef de Service des Programmes à la Direction de la Jeunesse et des Sports à cette période, après un passage comme Censeur au Lycée Joss de Douala, ce Professeur Certifié qui deviendra plus tard, le tout premier à ouvrir les portes de l'Université à ses cadets, aura été de tous les combats pour la valorisation de l'EPS comme matière d'enseignement à part entière.

C'est sous son impulsion que se tient en 1966 à Yaoundé, les assises préparatoires aux mutations programmées en matière d'éducation physique et sportive. Il est accompagné dans cette croisade par ses collègues du CREPS de Bordeaux ayant, eux, atterri à l'INJS (Wonja Nguéa Libert, Honga Siegfried, André Tchouatcha, Hénoch Ngassu). Dans les rangs se trouve une femme multi-dimensionnelle, Elise Manongha à la fois enseignante, athlète de haut niveau et artiste de talent, plus connue sous le nom de Liza Ngwa.

L'objectif de cette armada est de balayer les vieilles méthodes des années coloniales, ne correspondant plus à l'éducation de l'EPS en France et dans le monde. Leur séjour en France (1962/1965) correspond à un moment d'effervescence particulière qui débouchera à l'adoption des instructions officielles françaises de 1967, soit deux ans après la fin de leur formation. C'est dire qu'ils ont été les témoins privilégiés de cette révolution française et

qu'ils en garderont les stigmates si profondément qu'ils ne résisteront pas à l'envie de changer une forme d'éducation physique, complètement obsolète et qui ne correspond pas à l'esprit qui met en exergue les bienfaits de l'ouverture des activités physiques vers le sport.

## **2. D'EHREL aux instructions officielles de 1969 : fondements d'une pseudo-appropriation idéale du concept d'EPS au Cameroun**

Nous pouvions étudier l'histoire de l'éducation physique au Cameroun à travers les grands courants qui l'ont agitée. Nous aurions mis en exergue les concepts les plus prégnants, leurs zones d'influence, leur durée d'existence et la manière dont ils ont été reçus ici. Nous avons préféré la démarche qui consiste à suivre les glissements méthodologiques à travers des textes réglementaires. Ceux-ci ont l'avantage de marquer par écrit une orientation et de la rendre applicable par les autorités administratives. Cette ouverture est importante pour que s'amorce le changement. Hors d'elle, il n'y a que de simples supputations et des élucubrations philosophiques. Le texte a l'avantage de la concision. Il dégage des orientations et des instructions à l'endroit des destinataires. Il trace le cadre d'évolution et circonscrit les limites de l'action. Normatif et directif, il est le seul à permettre ou à interdire. Les caractéristiques des textes réglementaires sur l'éducation physique au Cameroun peuvent être comparées aux autres secteurs de la Jeunesse et Sports, à savoir d'une part les sports et de l'autre la jeunesse (animation). Contrairement à ceux-ci, il n'y a ici ni loi ni décret fixant les conditions d'application des programmes d'enseignement. A la place, des instructions de plusieurs natures :

- 03 textes signés par le Chef de département ;
- 02 textes signés par les responsables techniques.

Parmi les textes ministériels on dénombre :

- 02 essais de programme (1963 et 1965) ;
- Les Instructions Officielles (1969).

Les 02 textes des responsables techniques sont :

- Les instructions générales d'EHREL de 1960 ;
- La note de service de 1967.
- Insérer dans un tableau, les dates et la nomenclature de ces textes !!

Ils ont tous en commun le fait qu'ils traitent de l'enseignement de l'EPS. Un seul, celui de 1963 fait allusion à deux ordres d'enseignement (le primaire et le secondaire), les autres s'adressent spécifiquement à l'enseignement secondaire. S'ils se situent à différentes époques, ils font apparaître assez clairement la tendance pédagogique de l'heure à travers la conception de la leçon d'Education Physique.

Ils tentent généralement de fournir à l'enseignant un outil de travail immédiatement utilisable : organisation pratique d'une leçon d'EPS, programmes annuels, utilisation des groupes, organisation des compétitions, coordination, etc. A travers eux, on a pu déceler par exemple la place grandissante du sport à l'école. Celle-ci a d'ailleurs évolué de l'opposition systématique à l'intégration totale grâce à un combat permanent qui avait pour fondement de dissocier l'éducation physique du sport. Une telle conception reste toujours présente dans les préoccupations actuelles, en raison des facteurs qui ont milité ou non en faveur de l'insertion du sport à l'école. Le débat demeure donc actuel et la controverse permanente. Ils se situent à l'origine des multiples appellations qu'a connues notre discipline : Gymnastique-Education Physique et Sportive- Education Physique à base sportive. Suivant les périodes charnières, on lit en filigrane que cette bataille permanente semble avoir remplacé cette autre qui opposait

gymnastique suédoise et gymnastique naturelle. Elle revient au devant de la scène en raison des incompréhensions et des ambiguïtés suscitées par exemple par le concept d'éducation physique à base sportive et qui, 40 ans après, ne réussit toujours pas à mettre tout le monde d'accord.

Nous nous efforcerons par conséquent de décoder le message qui se cache derrière chaque texte réglementaire afin de situer la portée générale des pratiques pédagogiques au Cameroun en matière d'Education Physique et Sportive.

## **2.1 Les Instructions Générales d'EHREL**

La création du CEPS de Dschang, premier établissement de formation des cadres d'EPS au Cameroun date de 1950. Les premiers cadres sortis en 1952 ont continué à appliquer les orientations pédagogiques qui avaient cours en France depuis l'adoption des Instructions Officielles de 1945. C'est une période d'accalmie survenue après les violents affrontements qui, pendant plus de 35 ans, ont opposé partisans et détracteurs des gymnastiques suédoise et naturelle. Un consensus ayant été trouvé, trois systèmes se sont juxtaposés sous la forme de ce qu'on a nommé alors ECLECTISME. La séance d'Education Physique née de cet assemblage comprenait à part égales :

- Des exercices naturels ;
- Des exercices suédois ou néo-suédois ;
- Des exercices sportifs.

Les principes arrêtés à cette époque ne se sont pas tous évanouis. Nous connaissons jusqu'aujourd'hui la nécessité, pour réaliser l'éducation corporelle complète et harmonieuse des enfants et des adolescents, d'employer les trois types d'activités caractéristiques de la motricité humaine mise en place à cette époque, à savoir :

- Les gestes d'adaptation au milieu physique ;
- Les exercices construits à caractère structurel ;
- Les jeux et les sports d'opposition et de coopération.

Au moment où les Instructions Générales d'Ehrel en 1960 sont écrites, il y avait déjà un an que la France appliquait les Instructions Officielles arrêtées par Maurice Herzog. En retenant comme base conceptuelle la juxtaposition éclectique de 1945, la leçon d'EP de 1960 devient plus rigide. Elle s'oriente vers la préparation corporelle en tant que fin en soi, les exercices systématiques étant destinés à cultiver des qualités physiques envisagées dans l'abstrait ; quant aux exercices de sport, ils représentent un simple appoint qui intervient en surimpression de la formation corporelle.

Conçues en France, les instructions générales devaient être adaptées puis diffusées au Cameroun par les soins de M. Ehrel, Inspecteur Central au Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Enseignement Technique, de la Jeunesse et des Sports. Elles donnent des indications précises sur :

- La leçon d'éducation physique, ses parties et leurs orientations ;
- La conception de la progression pédagogique, continuum proposant des jalons entre ce qui est fait et ce qu'il y a à faire ;
- Le plein air, activité réservée aux élèves en dehors du cadre rigide de la leçon.

La leçon d'éducation physique comporte deux grandes parties : la 1<sup>ère</sup>, appelée partie construite est basée sur la gymnastique de maintien de type suédois ; la 2<sup>ème</sup>, la partie fonctionnelle, comprend les exercices fonctionnels de type hébertiste. La partie sportive a

disparu. A la place, les exercices de maintien et les exercices naturels assurent l'essentiel de la leçon et visent à réaliser les objectifs suivants :

- éducation et correction de l'attitude ;
- éducation respiratoire ;
- acquisition et développement de l'adresse, de la vitesse, de la force et de la résistance ;
- entretien et amélioration de la santé et de la vitalité.

Les effets recherchés sont d'ordre psychologique, caractériel, esthétique et social. Les leçons tiennent toutefois compte de l'âge, du sexe, du niveau physique et psychologique ainsi que des conditions matérielles de travail. Sur le plan structurel, la leçon d'éducation physique comporte une mise en train comprenant des exercices de maintien analytiques et rythmés :

Une partie intitulée « leçon proprement dite » basée sur les exercices naturels (les 11 familles d'Hébert) et quelques exercices éducatifs à caractère sportif enseignés sous forme collective. On y inclura des exercices de courses, de sauts et de lancers préparatoires aux épreuves d'éducation physique aux examens scolaires ? Les Instructions Générales responsabilisent l'enseignant et le placent au centre du processus de transmission des connaissances. Pour ce faire, le travail de l'enseignant n'est pas celui d'un dilettante et son métier du funambulisme. Il s'appuie sur un « programme précis et ordonné » et des progressions rigoureuses. Les exercices « strictement codifiés » constituent pour l'élève le savoir à acquérir. Des exercices tests sont là pour le vérifier et la notation justifie auprès des autres branches du sérieux de l'éducation physique.

## **2.2 L'essai de programme du 19 octobre 1963**

Alors que les Instructions Générales d'Ehrel s'étaient limitées à traiter de la leçon d'éducation physique, de la progression, du plein air et de l'association sportive, l'essai de programme d'EPS de 1963 contient deux innovations de taille :

- Il est signé conjointement par le Commissaire Général à la Jeunesse, aux Sports et à l'Education Populaire, le Secrétaire d'Etat à l'enseignement et le Ministre de l'Education Nationale, des Arts et des Lettres. Cela lui donne un caractère véritablement national impliquant tous les responsables administratifs, ce qui se traduit d'ailleurs par le champ d'action considéré : l'école primaire et l'enseignement secondaire et technique ;
- Il comporte des indications sur : les horaires hebdomadaires, la composition et l'analyse de la leçon d'Education Physique, le programme annuel. S'adressant à l'instituteur et à l'enseignant d'EPS, chacun y trouve des instructions spécifiques à son rôle.

S'agissant de l'école primaire, l'essai de programme dégage: un créneau horaire comprenant l'horaire hebdomadaire d'E.P (entre 1h 30 et 2 h) auquel il faut ajouter « 5 minutes de gymnastique quotidienne » 1 ou 2 fois par semaine et 2 à 3 heures de sport le jeudi ou samedi.

Pour ce niveau d'enseignement, la leçon d'E.P puisera ses éléments dans la gamme des exercices de formation et des exercices d'application et aura pour but de donner à l'enfant et à l'adolescent « la somme des exercices nécessaires à son développement ». Le schéma désormais classique M.E.T. / Leçon proprement dite / Retour au calme, est

proposé à l'instituteur avec un accent sur les exercices à effets généraux s'inspirant du répertoire suivant : exercices d'éducation et de correction de l'attitude: d'éducation respiratoire, de l'acquisition et du développement de l'Adresse, la Force, la Résistance, la Vitesse.

Pour atteindre les objectifs d'une telle éducation, l'essai de programme propose à l'instituteur de réaliser des leçons en tenant compte des consignes sur :

- le cadre de travail ;
- la durée des séances ;
- l'atmosphère de travail ;
- les modalités de réalisation de la séance.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'objectif de la leçon est basé sur la « formation sportive ». Certes, la première partie (20 minutes sur les 45 qu'elle comporte) est axée sur la réalisation de la gymnastique construite, mais l'évolution est nette car elle se scinde en deux avec une sous partie réservée aux exercices de gymnastique des examens scolaires et une autre orientée vers des exercices préparatoires à la 2<sup>ème</sup> partie. Dans cette 2<sup>ème</sup> sous partie on regroupera les éducatifs spéciaux, les exercices d'assouplissement et de musculation.

La gymnastique fonctionnelle, d'une durée de 25 minutes est axée entièrement sur « l'éducation sportive » comprise surtout comme initiation aux activités sportives du programme. Il est recommandé aux enseignants de proposer au cours de cette 2<sup>ème</sup> partie 2 activités sportives différentes ce qui fait 12'30 pour chacune d'elle, l'objectif ici étant de couvrir l'ensemble des spécialités inscrites au programme. Toutefois, une restriction importante est apportée à la pratique des sports au cours des leçons d'EPS : il s'agit uniquement d'initiation, étant donné que les heures hebdomadaires d'association sportive servent à l'entraînement sportif.

Le paradoxe de l'essai de programme de 1963 est qu'il se refuse de proposer « un programme détaillé semblable aux programmes de mathématiques ou de français. A la place, il « dresse de façon générale un plan de travail » que les enseignants peuvent respecter. Il s'agit particulièrement:

- De la division des classes en 3 groupes

I) 6<sup>ème</sup>–5<sup>ème</sup>

II) 4<sup>ème</sup>– 3<sup>ème</sup>

III) 2<sup>nde</sup>– 1<sup>ère</sup> – Tle

- Des consignes à appliquer quant aux parties de la leçon, la gymnastique construite ayant pour base les exercices de gymnastique aux examens répartis selon des groupes ; quant aux activités sportives, elles comprennent :
  - En Athlétisme, l'initiation à la course de vitesse, au relais, au saut en hauteur (style ciseaux), au saut en longueur, au poids ;
  - En sports collectifs, l'initiation aux gestes de base (6<sup>ème</sup>–4<sup>ème</sup>), puis le perfectionnement dès la classe de 3<sup>ème</sup>.

Une brèche est cependant ouverte pour la formation d'ateliers susceptibles d'aider les élèves à se perfectionner dans les disciplines de leur choix.

### **2.3 L'essai de programme de 1965–1966**

L'essai de programme de 1965–1966 a plus d'une originalité :

- Il est élaboré par une commission pédagogique et diffusé par le service de l'Education Physique, des Sports et du Plein Air, une structure de la Direction de la Jeunesse et des Sports du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture ;
- Il s'adresse essentiellement aux garçons de l'enseignement secondaire long, court et technique sans aucune allusion ni aux filles ni à l'école primaire ;
- Il se présente comme le prolongement de l'essai de 1963 dans la mesure où il propose directement les spécialités qui rentrent en ligne de compte dans la confection du programme de la 2<sup>ème</sup> partie de la leçon d'Education Physique.

L'accent est donc mis sur :

- La répartition des spécialités sportives par classe ;
- L'organisation annuelle des activités.

En l'absence de toute justification sur les raisons du choix des spécialités et des critères de répartition par classe, nous constatons que l'Athlétisme et les sports collectifs sont les disciplines majoritaires auxquelles s'ajoute une rubrique réservée aux autres activités. L'Athlétisme se taille d'ailleurs la part du lion dans la mesure où il comporte 10 spécialités, les sports collectifs 4 et les autres activités 5. Tandis qu'on le retrouve à tous les niveaux, les sports collectifs commencent en 6<sup>ème</sup> par le Football et le Hand Ball, puis devient 3 en 5<sup>ème</sup> et ce n'est qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> qu'ils sont tous les 4 présents. Les autres activités ne sont intégralement concernées qu'en 5<sup>ème</sup>, 3 sur 5 en 6<sup>ème</sup>, 4 sur 5 en 4<sup>ème</sup>, 1 sur 5 en 3<sup>ème</sup>, puis plus rien à partir de la 2<sup>nde</sup>. Le principe de jumelage des disciplines par couple de 2 retenu en 1963, reste valable en 1965 /1966.

Les particularités de ce programme – cadre sont les suivantes :

- 4 spécialités athlétiques sont dites fondamentales et sont enseignées dès la 6<sup>ème</sup>: Vitesse, Longueur, Poids; les haies, le Triple saut et le disque commencent en 2<sup>nde</sup>, tandis que le 1/2 fond, les haies et la longueur sont absents du programme de Terminale;
- En sports collectifs, le Basket commence en 5<sup>ème</sup> et le Volley en 4<sup>ème</sup>.

Pour être conformes avec le principe de couplage, les disciplines d'athlétisme reviennent une fois tous les 15 jours et chacun des sports collectifs une fois par mois, ceci dans un ordre qui, bien que satisfaisant quant à la répétition dans un temps plus ou moins restreint des disciplines ne les en éparille pas moins dans l'année sans garantie que les élèves en garderont un quelconque souvenir.

### **2.4 La note de service du 19 octobre 1967**

Au contraire des textes réglementaires parus jusque-là, la note de service adressée aux maîtres et professeurs d'Education Physique a tenté d'opérer une sorte de synthèse de ce qui était proposé habituellement. Si des allusions sont toujours faites sur la leçon d'éducation physique, la note de service complète les instructions données en S'étendant sur l'organisation de la classe et la réorientation de la programmation composant la gamme des activités à proposer aux élèves.

Aucune précision n'étant donnée sur le niveau auquel elle s'adresse, nous pouvons considérer toutefois que la note de service de 1967 ne s'écarte pas beaucoup de la ligne

d'action du programme de 1965 / 66 et qu'il s'agit par conséquent des programmes pour le secondaire général et technique. Le fait qu'elle soit signée du chef de service et non du Ministre en limite la portée au seul domaine technique et pédagogique et ne lui confère pas une autorité aussi importante qu'à l'essai de programme de 1963.

Pourtant l'orientation prise même si elle ne se démarque pas systématiquement de ce qui a été proposé jusqu'à présent concernant par exemple le sport et la place qui lui est réservée dans les leçons d'EPS, n'en démontre pas moins une volonté nette de franchir un nouveau pas dans cette voie. En effet, la vocation sportive de l'EPS est déclarée et cela se répercute dans la nouvelle conception de la leçon. Celle-ci, plus que par le passé, affirme son caractère sportif à travers sa structure qui s'organise désormais autour d'un thème sportif unique.

Toutefois, ce qui tranche fondamentalement avec le passé c'est le regroupement des séances dans le temps. Au lieu d'un émiettement tout au long de l'année, il est proposé que la même activité revienne au cours de séances successives afin de lui garder une certaine unicité et de permettre aux élèves de retenir quelque chose de concret des cours dispensés : c'est le travail par cycle.

Pour marquer de façon plus nette encore ce changement de cap, la composition des groupes subit une modification importante. L'utilisation des gymnastiques traditionnelles avait figé les enfants dans des groupes distincts en fonction de leur aptitude ou non à pratiquer la compétition. On avait : le groupe des faibles, à ménager, le groupe des moyens, susceptibles de pratiquer une activité sportive, pas plus, et le groupe des forts qui pouvaient sans danger se livrer à la compétition sportive. Une telle répartition frustrait les enfants et bloquait toute volonté de progrès. Certains, en raison d'insuffisances réelles ou supposées étaient astreints à la rééducation physique et ne pouvaient rien faire d'autre que cela. La nouvelle constitution des groupes n'éliminait pas les niveaux des enfants; le critère ici n'était tout simplement plus l'enfant malade, mais l'enfant sain. D'où la recommandation de mélanger à l'intérieur d'un même groupe les forts, les moyens et les faibles, afin que l'hétérogénéité existe en son sein, l'homogénéité commandant la constitution des groupes entre eux. Chaque groupe devrait ainsi avoir à sa tête un chef désigné par ses pairs, selon les critères arrêtés par l'enseignant.

Alors que jusqu'à présent l'enseignant s'occupait de l'élève en tant qu'entité, la note de service recommande de privilégier les formes de travail collectives, l'accent étant mis sur les procédés pédagogiques qui occupent le plus grand nombre d'élèves en même temps. Dans le même ordre d'idées et pour que le processus de formation ne continue plus à aller uniquement de haut en bas, il est demandé aux enseignants, de responsabiliser davantage les élèves afin que ceux-ci participent de plus en plus à leur propre développement.

## **2.5 Un chapitre important est réservé aux compétitions**

Celles-ci commencent dans les classes d'EPS grâce à la mise sur pied d'un système d'enseignement qui tient compte de 2 modes d'approche didactique : l'entraînement et la compétition.

S'agissant plus particulièrement de cette dernière, elle s'organisera sous forme d'animation sportive à l'intérieur de l'établissement (inter-groupes, inter-classes) et à l'extérieur (inter-établissements).

Pour évaluer le travail, un nouveau système est proposé consistant à ne plus réserver de périodes bloquées pour les notes d'EPS, mais procéder à une évaluation continue.

La note de service de 1967 sonne le glas de la leçon d'éducation physique conçue selon le modèle M.E.T, gymnastique éducative / gymnastique fonctionnelle. Désormais nous aurons à la place : M.E.T / Partie principale / Retour au calme.

Les orientations pédagogiques issues de la note de service pourraient paraître suspectes en raison du caractère brusque de leurs approches pertinentes, spécifiques et volontaristes. Il faut prendre particulièrement en compte deux faits majeurs : le premier que nous avons signalé plus haut est l'appartenance de Jackson ELAME à la prestigieuse ENSEPS qui se trouve être à l'époque le laboratoire par où passent les meilleurs enseignants de France. La période de formation, qui correspond au bouillonnement des idées sur le changement de cap en EPS a dû laisser des traces indélébiles en lui. En deuxième lieu, le passage à l'acte du Chef de service Elame après la conférence internationale des hauts fonctionnaires de la jeunesse et des sports des états africains et malgache qui s'est tenue à Paris du 18 au 21 septembre 1967. La note de service prise le 19 octobre 1967, soit un mois seulement après cette conférence, relève au moins deux choses : M. Elame n'a pas attendu la réunion de Paris pour donner une impulsion nouvelle à l'EPS au Cameroun. Toutefois, le choix appuyé du sport comme éléments central à toute approche pédagogique n'est pas étranger à l'influence française issue des exposés des intervenants de ces assises.

En effet, au cours des assises de Paris, nous sentons que le Cameroun, grâce à Jackson Elame, se présente comme le meilleur élève de la France car, lorsque Christian Dujean parle d'une éducation physique figée, statique, inadaptée au contexte africain, il oriente résolument le débat vers la prise en compte du sport plus conforme au tempérament du jeune africain, jugé moins enclin à subir l'éducation des exercices « par obéissance à une règle dont les intentions lui échappent ».

Ce qui semble ne pas retenir l'attention des fonctionnaires africains à l'instant, c'est le changement de discours au gré des intentions pédagogiques de la classe éducative française. Lorsque le colonisateur débarque en Afrique, c'est de discipline qu'il parle et la gymnastique jugée en 1967 de figée et d'inadaptée est celle-là même qu'on a imposée à l'Afrique durant toute la période coloniale. Eut-il fallu attendre les indépendances pour s'en rendre compte ? Le fait que ce soit dit à Paris en France apparaît véritablement incongru, mais révélateur du nouvel état d'esprit qui consiste désormais à vouloir convaincre sans contraindre, tout en étant persuasif que c'est la meilleure voie qu'on propose. L'EPS devient un produit de change qui se moule dans le manteau de la « coopération » et de la collaboration, plutôt que sous le prisme d'un diktat.

Est-ce à dire que durant tout le temps qu'on lui a imposé cette E.P. jugée brusquement inapte à prendre en compte le tempérament brouillant, fougueux ou versatile de l'Africain, on a côtoyé l'indispensable sans s'en rendre compte ?

C'est facile de constater que les enjeux se trouvent ailleurs. La Conférence de Paris est un moyen de reconquérir l'Afrique sous une autre forme mais en jouant avec plus de finesse. On le constate dans le changement de ton entre les « *instructions* » d'Ehrel et les « *propositions d'adaptations possibles de la nouvelle doctrine française de l'EPS aux besoins et moyens des Etats africains* », dont parle Jean Didie, Sous-Directeur au Ministère français de la jeunesse et des sports, l'un des intervenants. Ces circonlocutions sont significatives du tournant de la nouvelle approche diplomatique adoptée.

Bien sûr, tout est mis en œuvre pour qu'un cas d'accord des états africains, la coopération française se renforce dans le domaine du sport et de l'éducation physique. Quoi de plus étonnant donc que dans les Instituts de formation (INJS de Yaoundé et CREPS de Garoua), les Directions reviennent aux coopérants (Marchandise à Yaoundé et Laporte à Garoua) ? De même la plupart des enseignements sont assurés par les Français, les Camerounais ne faisant que les seconder. Il a fallu attendre 1967 pour que s'opère une véritable révolution copernicienne avec l'arrivée à la tête de l'INJS du tout premier Camerounais, l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports Joseph Simo Tagne. Le CREPS suivra bien plus tard avec Hamadou Evele, Professeur certifié d'EPS.

Entre temps, les programmes enseignés n'avaient subi aucun changement et continuaient à être appliqués comme en France.

## **2.6 Les instructions officielles de 1969 ou l'illusion du mythe de la création**

Portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires du second degré et techniques, les Instructions Officielles de 1969 furent signées par le Ministre-adjoint de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture, particulièrement chargé de la Jeunesse et des Sports. Diffusées après la réunion des experts africains de l'Education Physique et des Sports tenue à Paris en septembre 1967 et après les « Instructions Officielles françaises » de la même année, elles se présentent comme l'aboutissement d'un long processus de gestation influencé par les courants les plus divers :

L'expérience pratique du terrain, l'apport des nouveaux cadres, l'influence des idées extérieures, la volonté de placer le Cameroun aux avant-postes de la réflexion théorique en matière de pédagogie des sports.

Le texte des Instructions Officielles se structure en 3 grandes rubriques d'inégale importance. Par ordre décroissant nous avons :

- le préambule ;
- la répartition des activités ;
- les progressions pédagogiques.

Intéressons-nous davantage au préambule car il comporte en son sein un chapitre fondamental sur le concept d'éducation physique à base sportive.

Depuis 1963 en effet, le sport a fait une apparition remarquable auprès des formes de gymnastiques qui se partageaient auparavant l'essentiel des leçons d'E.P. Toutefois, cette place était jusque-là dérisoire. En dépit d'un début d'application timide – due – essentiellement aux réticences, par ailleurs fort compréhensibles de la part de ceux des cadres ayant été formés à l'autre école – la volonté manifeste d'améliorer au sport une place prépondérante s'accroissait. Cette attitude est concomitante au déroulement d'un certain nombre d'événements – charnières :

- la tenue en août 1966 d'un séminaire des enseignants d'EPS au cours duquel le Ministre les a invités à « orienter l'éducation physique vers l'éducation sportive » ;
- l'injonction contenue dans la note de service de 1967 faisant obligation aux enseignants de se conformer à la nouvelle appellation des parties de la leçon d'éducation physique.

La conférence internationale citée plus haut et au cours de laquelle les tendances nouvelles de l'éducation physique ont été analysées, proposant aux participants de considérer l'option sportive comme définitivement acquise.

Cette insistance a de quoi surprendre. Pourtant le virement était perceptible, accentué par le désintérêt manifesté par les élèves à l'endroit des gymnastiques dites de formation, généralement statiques et peu motivantes, par rapport au sport jugé plus attrayant. Dans la plupart des cas, les Instructions Officielles sont venues légitimer une situation d'insubordination de plus en plus caractérisée, les enseignants délaissant les pratiques anciennes au profit d'expériences nombreuses et originales où les activités prenaient largement le dessus sur la gymnastique jugée statique.

L'éducation physique à base sportive se présente ainsi comme le chemin vers la réalisation de l'idée selon laquelle le sport est le moyen le plus sûr pour développer les aptitudes motrices

de l'enfant grâce au large spectre de possibilités qu'il offre, en rapport avec des formes spécifiques du comportement humain. Si les Instructions Officielles ne disent pourtant pas ce qu'est réellement l'éducation physique à base sportive, par déduction on la définit comme une éducation corporelle qui a le sport comme élément fondamental, ce qui la différencierait des gymnastiques traditionnelles et qui se caractérise par les 4 paramètres que le Dr. Mbarga Panda a décrit lors des journées pédagogiques de l'INJS en septembre 1984, à savoir :

- l'aspect corporel ;
- l'émulation ;
- le rendement ;
- la technique.

La pratique sportive étant le fondement et la raison d'être du sport à l'école, l'enseignant cherchera à en maîtriser la substance. A travers elles, seront résolus les problèmes liés à la connaissance de soi, du milieu et des autres. Une organisation est proposée à cet effet. Il s'agit de puiser dans les attributs du sport : initiation, perfectionnement, spécialisation pour réaliser l'objectif à atteindre, à savoir : « développer la forme physique et l'équilibre mental tout en contribuant à assurer aux jeunes une véritable éducation sportive ». La tâche de l'enseignant se trouve ainsi clarifiée : aider à la prise de conscience de la maîtrise du corps, favoriser l'ajustement de l'homme à son milieu physique l'initier et le former aux relations humains.

Parce que l'utilisation de l'outil SPORT aurait pu faire craindre sa réduction à la simple mise en œuvre des techniques sportives, les Instructions Officielles balisent le chemin. Au lieu d'une juxtaposition de pratiques ou d'un placage irraisonné de méthodes de compétition qu'offre le sport, elles proposent une approche résolument éducative basée à la fois sur une analyse objective des finalités et des objectifs de l'EPS, ainsi que sur la place qu'il convient de dégager, afin que cette discipline joue effectivement son rôle de « formation de la personnalité sociale des jeunes (Delaubert, 1967). Pour atteindre un tel objectif, l'enseignant est invité à puiser dans l'éventail d'activités qu'offre le sport en vue d'intéresser les élèves au plus profond d'eux-mêmes, tout en associant « largement leur facultés d'observation et de réflexion à la maîtrise de leur comportement moteur, leur offrant ainsi l'occasion de vivre intensément en groupe et d'apprendre, par ce biais, les mécanismes et les responsabilités de la vie collective, ainsi que le sens et les limites de la liberté » (Delaubert).

Par delà cette option, nous pouvons dégager les 6 grands objectifs que visaient les Instructions Officielles de 1969 :

- 1) Lutter contre l'éparpillement en miettes de l'EPS, comme cela était le cas dans les essais de programme de 63 et de 65 ;
- 2) Privilégier la pratique sportive sur toute autre forme d'activité physique en raison de la non pertinence des vues qui font reposer l'éducation physique sur une préparation physique ayant sa fin en soi et visant à développer par l'abstrait des qualités physiques différentes de celles prises en charge par le sport ;
- 3) Intensifier et multiplier les possibilités qui s'offrent aux enfants de vivre en groupe, dans la perspective d'une vie commune mieux élaborée et mieux supportée ;
- 4) Planifier les programmes d'enseignement et leur donner un contenu uniforme tant dans le fond que dans la forme ;
- 5) Faire la part des choses entre les impératifs de formation et les exigences des examens scolaires ;

- 6) Etablir un pont entre l'école et le club civil afin de favoriser un passage harmonieux de l'Association scolaire et l'Association privée.

Contrairement à une certaine compréhension incomplète de cette démarche, il n'a pas été demandé à l'enseignant de devenir un sergent-recruteur et de transformer ses classes en lieux de sélection des meilleurs éléments sportifs.

## **2.7 Que s'est-il passé depuis lors ?**

Comment le concept d'éducation physique à base sportive est-il géré actuellement ? Quel sort lui a-t-on réservé dans nos lycées et collèges ? Quels problèmes pose son application ? Trente ans après sa mise en chantier, que retient-on encore de lui ?

## **2.8 La sportivisation de l'éducation physique**

Les réticences qui sont perçues de nos jours quant à la place trop grande faite au sport dans les cours d'EPS nous ramènent à la situation passée: en fait, le sport n'a jamais été accepté par les enseignants d'EPS parce qu'ils l'ont toujours soupçonné de véhiculer une philosophie de la vie trop élitiste et trop restrictive. Si son intégration a semblé faire illusion en raison de l'attrait qu'il exerce, son exigence de rendement et l'indispensabilité d'un matériel adéquat en ont réduit de considérablement la portée, tout en amplifiant le besoin de mouvement de l'enfant et le devoir de formation de l'éducateur.

Le fait que le sport n'ait pas résolu les problèmes de formation corporelle et surtout de rééducation, réduit sa crédibilité auprès de ceux qui croyaient trouver en lui autre chose que la recherche de la performance.

Sur le plan pratique, on a assisté à un phénomène de rejet du rôle de formation au profit exclusif des progressions pédagogiques qui, elles, étaient censées accompagner les Instructions Officielles.

## **2.9 L'élargissement de l'éventail des activités physiques**

Avant 1969, l'éducation physique était conçue sur la base d'un répertoire d'exercices à réaliser. Il s'agissait simplement pour l'enseignant de faire correspondre ses objectifs avec, d'une part, les aptitudes requises et, d'autre part, les capacités motrices mobilisées en rapport avec les disciplines.

Avec l'émancipation corporelle, une véritable révolution des activités physiques s'est installée. Elles n'ont pas seulement crû en nombre, elles se sont en plus diversifiées à telle enseigne qu'il serait illusoire aujourd'hui d'en dresser le fichier. Il est apparu par conséquent impossible que l'école continue à se présenter comme l'unique cadre de leur épanouissement.

Cependant, beaucoup d'entre elles exercent un attrait certain auprès des jeunes qui souhaiteraient les voir inscrites parmi les autres disciplines scolaires. C'est le cas du Tennis, du Karaté, du Skateboard, du Tennis de Table, du Cyclisme et j'en passe.

D'autres qui continuent à être enseignées présentent bien moins d'intérêt. Le manque de moyens matériels complique davantage les choses, réduisant la marge de manœuvre de l'enseignant. Pourquoi, se demande-t-on parfois, avoir circonscrit l'EPS à ce classicisme qui le bloque dans son épanouissement véritable ? L'outil de travail dont dispose actuellement l'enseignant a de la peine à se renouveler ; il devient obsolète et inadapté au contexte actuel. A côté de cela, d'autres formes de travail interpellent l'enseignant: la gym-tonic, le stretching et toute la gamme des activités comprises dans l'expression corporelle et qui utilisent un

matériel didactique spécifique tout autant qu'une forme décentrée de l'enseignant désormais hors de toute zone de référence, loin de tout modèle et de toute prétention à la démonstration et à l'exhibition. En somme, la filière compétitive ne satisfait plus grand monde et la primauté du sport dans le processus d'éducation semble de plus en plus ébranlée. Le monde actuel veut rompre avec la guerre, les violences, d'où un glissement de plus en plus perceptible du cathartique au symbolique, de la mesure chronométrée et millimétrée, expression du support techniciste dans lequel s'engluait encore l'enseignant d'EPS, vers le non rendement, l'anti-compétition.

### *De nouvelles orientations ?*

Le temps a passé et, malgré l'absence de changement notable sur le plan réglementaire, nous observons depuis un certain nombre d'années l'existence de nouvelles démarches, la présence de nouveaux concepts. Le langage s'est enrichi et l'éducation physique présente l'image d'une société qui est confrontée à des problèmes d'identité.

Le plus grand service à rendre à l'heure actuelle à cette discipline est de faire sortir du maquis toutes ces pratiques aussi révolutionnaires qu'originales diffusées çà et là, mais en complet décalage par rapport à la réalité. Que n'a-t-on pas ces dernières années dénoncé l'utilisation de certaines fiches pédagogiques qui n'auraient pas reçu l'aval des autorités administratives ? Qui ne se souvient de cette querelle terminologique qui a défrayé la chronique lorsque la pédagogie par objectifs a commencé à circuler parmi les enseignants ? En cinq décennies de pratique, l'éducation physique à base sportive s'est muée dans son contenu au profit d'autres approches pédagogiques à telle enseigne que le maître d'EPS ou le professeur d'aujourd'hui la regarde de plus en plus comme une relique qui n'a plus de grande signification, parce que ruinées sur ses fondements.

Tournés vers l'avenir, les enseignants d'EPS scrutent l'horizon à la recherche d'un nouveau langage, de nouveaux concepts, une nouvelle terminologie. L'éducation physique à base sportive, dernier palier d'une pensée réflexive qui a préoccupé les premières générations des cadres des années 60 et 70, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Il appartient à la jeune génération de lever les équivoques et de balayer les ambiguïtés afin de placer cette discipline dans la mouvance de la didactique des APS du 3<sup>ème</sup> millénaire.

## **2.10 Quid de la place de nos jeux et sports autochtones ?**

La quête de l'innovation se doit de nos jours d'élargir ses horizons et, surtout, de se préoccuper de l'apport patrimonial en matière de jeux et sports autochtones. Je dis bien autochtones et nos traditionnels ; cette terminologie que nous devons frapper d'ostracisme tant elle est nihiliste et réductionniste, tend à reléguer tout ce qui est « tradition » dans la corbeille des objets obsolètes est inappropriés.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive ne prendra un réel ancrage en nous que lorsqu'il sera compris une bonne fois pour toutes que le socle sur lequel devraient s'appuyer les nouvelles approches pédagogiques est celui de l'exploration du contexte patrimonial. Il s'agit d'un domaine encore en jachère et que nous devons approfondir et exhumer pour enrichir le contenu de nos enseignements actuels qui manquent de consistance méthodologique et de pertinence pédagogique.

Bien sûr, nous éviterons de profaner le sacré tout en mettant au goût du jour les pratiques profanes, plus libres d'autorisation. Qui empêcherait d'ailleurs d'ouvrir, un tant soit peu, avec le respect dû à la sphère initiatique, y compris les précautions d'usage, la porte de la connaissance à des jeunes gens appelés par ailleurs à perpétuer de génération en génération,

le legs patrimonial de nos ancêtres ? Une telle symbiose n'est pas utopique ; elle demande mure réflexion car personne ne peut plus garder hermétiquement fermé le domaine, certes réservé mais pas interdit à certaines catégories de personnes appropriées, sans courir le risque d'en perdre le caractère fondamental : celui de la transmission et de la perpétuation.